

20250209 La Croix

<https://www.la-croix.com/societe/mineurs-isoles-le-placement-a-l-hotel-moins-pratique-mais-toujours-dusage-20250209>

Mineurs isolés : le placement à l'hôtel moins pratiqué mais toujours d'usage

Un an après la publication du décret de la loi Taquet interdisant l'hébergement en hôtel des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), ce type de placement est moins pratiqué mais n'est pas encore abandonné, faute de solution de remplacement.

Paula Pinto Gomes,



Le 13 novembre 2024, mobilisation du Collectif des Jeunes en recours des Bois Blancs, qui réclamait des solutions d'hébergement pour des mineurs réfugiés dans le quartier des Bois Blancs, à Lille. FLORENT MOREAU / VOIX DU NORD/MAXPPP

Il y a un an, le 18 février 2024, le gouvernement publiait un décret interdisant l'hébergement en hôtel des mineurs pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). La publication tardive de ce texte, deux ans après l'adoption de la loi Taquet du 7 février 2022, intervenait dans le contexte dramatique du suicide d'une jeune fille de 15 ans, Lily, dans la chambre d'hôtel où elle avait été placée.

Le décès de cette adolescente avait mis un coup de projecteur sur la situation des quelque 10 000 jeunes concernés par ce type de placement, dont 95% de migrants mineurs, selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) de 2020.

À lire aussi [Protection de l'enfance : l'hébergement des jeunes à l'hôtel désormais encadré](#)

Un an plus tard, l'hébergement à l'hôtel est-il toujours pratiqué par les départements ? Le décret l'interdit pour les jeunes de moins de 16 ans, mais il autorise, en cas d'urgence, une prise en charge pendant deux mois des jeunes plus âgés dans des structures dites « jeunesse et sport », comme des auberges de jeunesse.

Il y en a dans tous les départements mais un peu moins qu'avant

« Il y en a un peu moins qu'avant, mais tous les départements continuent de placer des jeunes, parfois même en dessous de 16 ans dans des hôtels, pendant bien plus de deux mois »,

observe Diodio Metro, présidente de l'association Repairs ! 95, qui accompagne les anciens mineurs étrangers isolés devenus majeurs. « *Il faut dire qu'ils n'ont pas pu faire pousser des structures en un an. Et même s'ils l'avaient fait, ils n'auraient pas trouvé d'éducateurs parce qu'il y a une pénurie de professionnels* », analyse-t-elle.

La députée socialiste Isabelle Santiago, rapporteuse de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les dysfonctionnements de l'ASE, note, elle aussi, une baisse, mais regrette que le décret ne soit pas plus clair. « *La référence aux hébergements dans des structures "jeunesse et sport" élargit les champs des possibles et laisse des failles dans lesquelles certains s'engouffrent.* »

Du côté de Départements de France, on reconnaît que ces pratiques perdurent, mais de « *manière restreinte* », souligne la vice-présidente Florence Dabin, qui n'a toutefois pas de chiffres depuis la publication du décret. « *Avant même la loi Taquet, nous avions à cœur de le faire de manière parcimonieuse pour des raisons humaines, mais aussi financières. Ce type d'hébergement revient très cher aux départements, environ 900 € par jour, et ne peut donc pas être un choix budgétaire.* »

Les départements cherchent des solutions

Pour se conformer à la loi, les départements « *font ce qu'ils peuvent* », constate Diodio Metro. « *Ils vont ajouter des agréments aux familles d'accueil, quand c'est possible, faire du placement éducatif à domicile ou de l'assistance éducative en milieu ouvert, c'est-à-dire avec un accompagnement, pour ne pas être obligés de placer les jeunes dans des hôtels. Certains les envoient aussi dans les foyers d'accueil d'urgence, où les effectifs explosent. D'autres ouvrent des appartements en semi-autonomie. Et puis, comme l'a indiqué le Syndicat de la magistrature, il y a de plus en plus de décisions de placement qui ne sont pas exécutées* », rappelle-t-elle.

À lire aussi [Malgré la loi, de nombreux jeunes de l'ASE sont toujours hébergés à l'hôtel](#)

Trouver des solutions est devenu « *une priorité pour tous les présidents de départements* », assure Florence Dabin. Le conseil départemental de Maine-et-Loire, qu'elle préside, « *renforce des partenariats avec les foyers de jeunes travailleurs, ainsi qu'avec les maires afin de trouver d'autres dispositifs, sur le parc de logements sociaux, par exemple*, explique-t-elle. *La sollicitation de tiers bénévoles va également être davantage développée.* »

En attendant des solutions, des jeunes sont encore hébergés à l'hôtel, dans le Maine-et-Loire et ailleurs, parfois dans des conditions d'hygiène et d'encadrement insuffisantes. « *La plupart du temps, ce sont des mineurs non accompagnés qui sont en cours d'évaluation pour savoir s'ils sont vraiment mineurs* », précise Françoise Dabin qui ne cache pas sa colère face aux « *manquements de l'État* ». « *Il faut qu'il prenne ses responsabilités*, déclare celle dont le nom circule pour se retrouver à la tête du Haut-Commissariat à l'enfance. *La protection de l'enfance a été déclarée priorité du quinquennat* », rappelle Françoise Dabin.

À découvrir [Protection de l'enfance : SOS Villages, des maisons pour accueillir les tout-petits placés](#)